

Devenir guide accompagnateur

Source : [Conditions pour devenir guide en Belgique](#)

Publié le 04/10/2026

Découvre les 4 conditions obligatoires et les démarches pour encadrer légalement un apprenti conducteur en Belgique sans risquer de refus.



AUTEUR

Équipe éditoriale Permis Online

Équipe éditoriale

Guide accompagnateur

4 conditions obligatoires — Belgique BE

- ☒ Permis B — 8 ans minimum
- ☒ Inscrit au registre national
- ☒ Aucune déchéance (3 ans)
- ☐ Formation selon la région

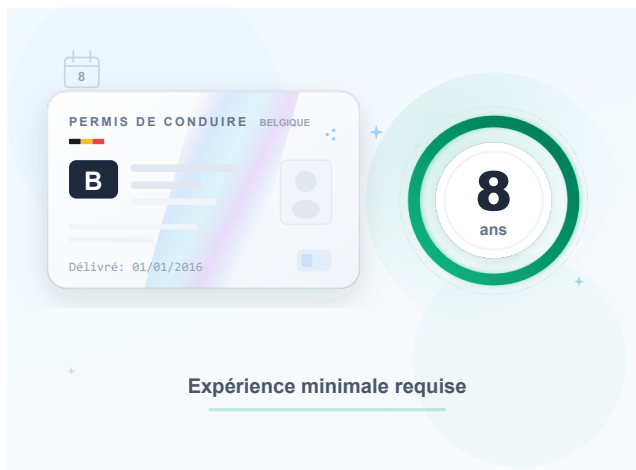
3/4

OFFICIEL

8A

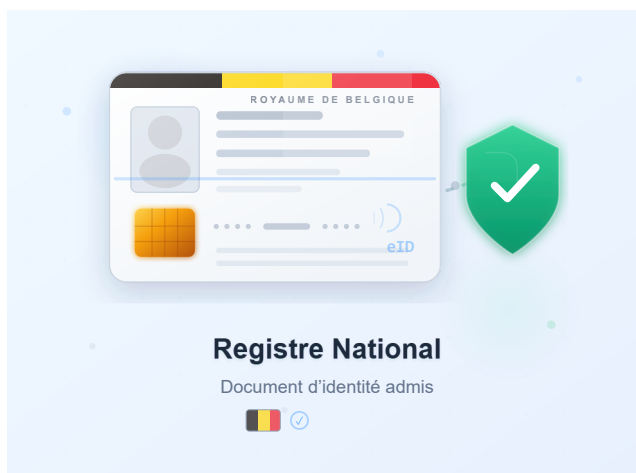
Critères d'éligibilité

Les 4 conditions cumulatives obligatoires pour devenir guide accompagnateur en Belgique



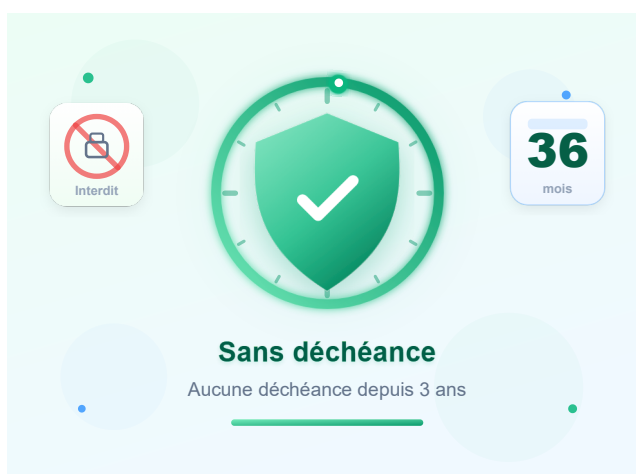
1 Permis B depuis 8 ans

Permis définitif valide depuis minimum 8 années complètes, calculées depuis l'obtention



2 Registre national belge

Conditions de résidence et document d'identité conformes aux exigences belges.



3 Aucune déchéance 3 ans

Pas de sanction judiciaire de déchéance du droit de conduire durant les 36 derniers mois



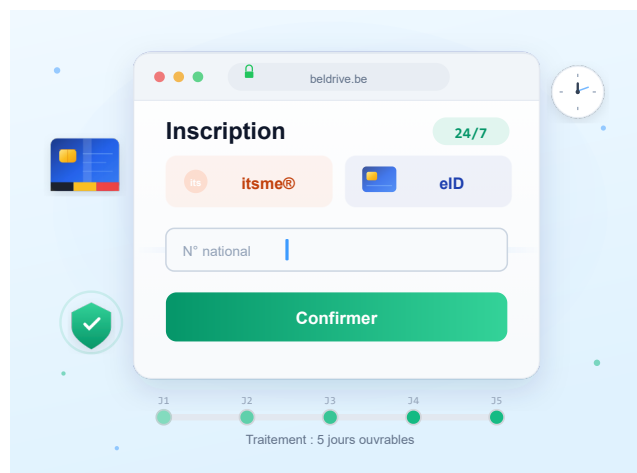
4 Formation régionale

Rendez-vous pédagogique (Wallonie), Vormingsmoment (Flandre) ou aucune formation (Bruxelles)

SECTION 2

Démarches d'inscription

Procédures pour enregistrer officiellement un guide via BelDrive ou en commune



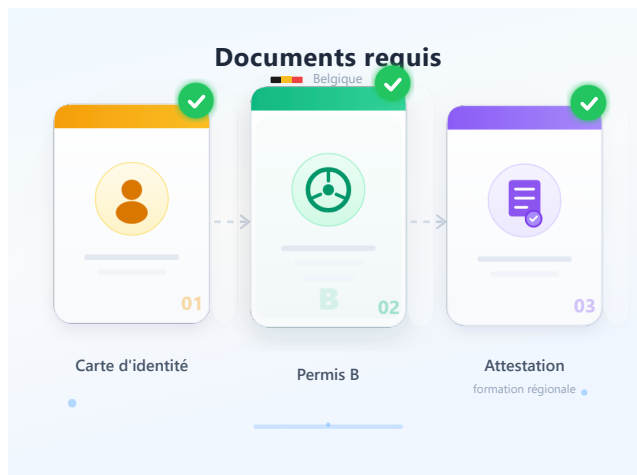
1 Inscription BelDrive

Méthode digitale 24h/24 avec itsme ou eID, traitement sous 5 jours ouvrables



2 Inscription en commune

Alternative en personne à la commune du candidat avec documents originaux



3 Documents requis

Carte d'identité, permis B, attestation formation régionale selon la région

SECTION 3

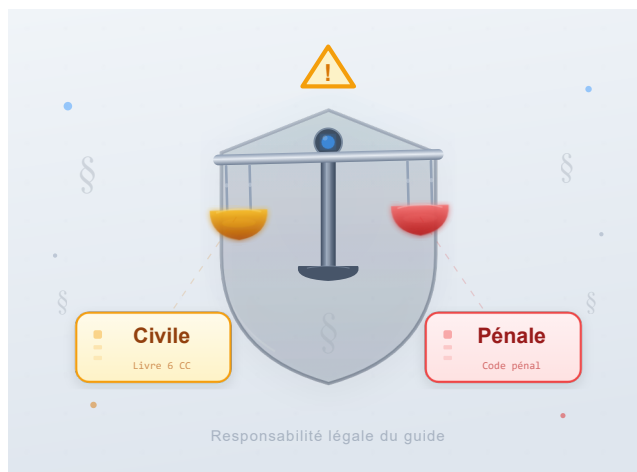
Rôle et responsabilités

Obligations légales et pédagogiques du guide pendant l'accompagnement sur route



1 Encadrement pédagogique

Structurer la progression, corriger les erreurs, préparer aux situations réelles



2 Responsabilité légale

Responsabilité civile et pénale en cas d'accident ou d'infraction durant l'apprentissage

Qui peut t'accompagner ?

Permis provisoire M36 ou M12

- **Un ou deux guides**
Inscrits sur ton permis provisoire
- **Et/ou un instructeur**
Titulaire d'un brevet d'enseignement
- **Aucun autre passager**
Le guide accompagnant prend place à l'avant

Prépare chaque trajet avec ton guide

3 Présence obligatoire

En M36 ou M12 : un ou deux guides inscrits, et/ou un instructeur breveté. Aucun autre passager.

SECTION 4

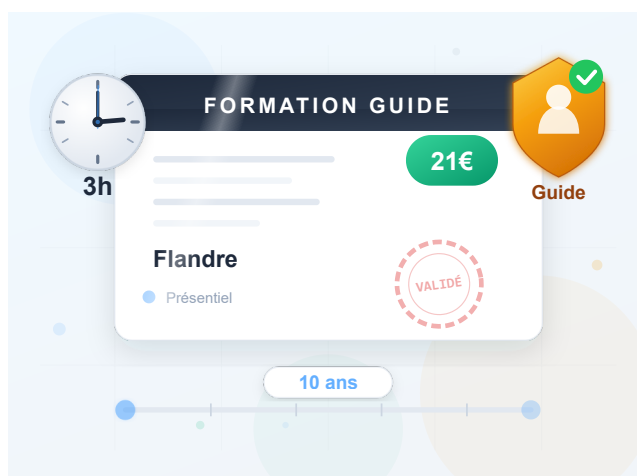
Formations régionales

Obligations de formation spécifiques en Wallonie, Flandre et Bruxelles



1 RDV pédagogique Wallonie

Formation 45 min e-learning (12€) ou présentiel, valable 5 ans, obligatoire pour guide et candidat



2 Vormingsmoment Flandre

Formation de 3h, sur place ou en ligne en direct (21 € en 2026), valable 10 ans, obligatoire uniquement pour le guide



3 Bruxelles : aucune formation

Pas de formation pour le guide ni pour le candidat (PSER supprimée le 15 août 2026)

SECTION 5

Contraintes du provisoire

Restrictions horaires, territoriales et d'équipement pendant la période d'apprentissage



1 Interdiction nocturne

Conduite interdite de 22h à 6h les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et leurs veilles.



2 Validité territoriale

Permis provisoire valable uniquement sur le territoire belge, pas à l'étranger



3 Signe L obligatoire

Panneau L blanc sur fond bleu à l'arrière du véhicule, visible et conforme

SECTION 6

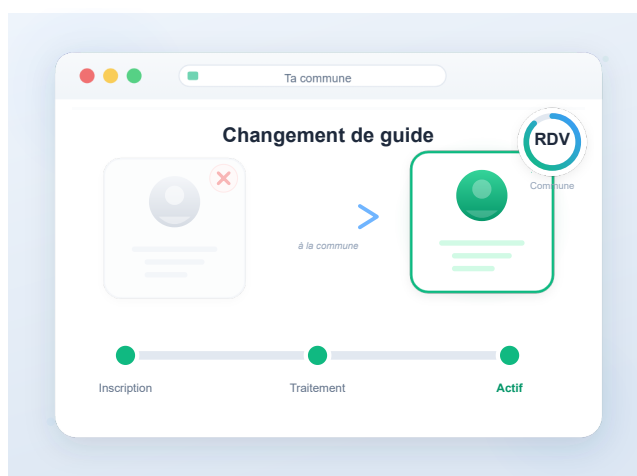
Nombre et changement

Règles pour déclarer, ajouter ou remplacer un guide pendant l'apprentissage



1 Maximum 2 guides

Deux guides maximum déclarés en même temps sur le permis provisoire



2 Procédure de changement

Pour ajouter ou changer un guide, rends-toi à la commune ; elle met à jour ton permis provisoire.



3 Conditions nouveau guide

Le nouveau guide doit remplir les conditions d'éligibilité et suivre la formation requise dans ta région.

[Lire l'article complet](https://permis-online.be/guide/conditions/)

<https://permis-online.be/guide/conditions/>